

Les cours d'eau méditerranéens

Ruisseaux, rivières ou fleuves sont d'une incroyable diversité. En fonction de la pente, donc de la température et de l'oxygénation de l'eau, leur physionomie change rapidement. La qualité chimique et biologique de l'eau, l'existence éventuelle d'un assec estival et les nombreuses interventions humaines influencent également leur richesse.



Des usages multiples

Les cours d'eau font l'objet d'usages multiples, concurrent et souvent perturbants pour l'équilibre biologique :

- l'alimentation en eau potable ;
- l'irrigation ;
- l'aquaculture ;
- les usages industriels ;
- La production d'énergie hydroélectrique ;
- la pêche ;
- les loisirs et le sport...

Précieux herbiers

Les herbiers servent de réserves de nourriture, de refuges ou de viviers pour de nombreux invertébrés et alevins.

Ils sont composés de plantes enracinées, soit entièrement immergées comme les myriophylles ou le Potamot crépu, soit à feuilles flottantes, tels que la Renoncule aquatique, le Nénuphar jaune et le Potamot flottant.

Un milieu à étages

De l'amont vers l'aval, on peut reconnaître plusieurs zones piscicoles :

- La zone à Truite au courant rapide et aux eaux froides.
- La zone à Omble, plus large, aux fonds peu importants et au courant modéré.
- La zone à Barbeau méridional où le courant est plus lent et l'oxygénation plus faible.
- La zone à Brème aux eaux lentes et souvent à fond vaseux.



Truite fario



Omble chevalier



Barbeau méridional



Brème commune

Chacune de ces espèces repères est accompagnée de nombreuses autres, de l'Ablette au Brochet.

Vulnérabilité des cours d'eau

Les cours d'eau sont soumis à de nombreuses menaces :

- les pollutions toxiques qui peuvent être dues à des métaux lourds, des produits phytosanitaires et domestiques, des engrains ;
- les pollutions microbiologiques provoquées par les effluents urbains et agricoles ;
- l'eutrophisation, c'est-à-dire l'excès de nutriments (phosphates, nitrates, éléments organiques...) qui entraîne la prolifération d'algues qui provoque à son tour un manque de lumière et la diminution du taux d'oxygène dans l'eau ;
- l'absence d'entretien qui est à la source d'envasement et d'embâcles ;
- les barrages, les retenues et les centrales hydrauliques qui entravent la circulation des poissons et perturbent le fonctionnement des cours d'eau et modifient le transit sédimentaire ;
- le profilage des berges et le recalibrage, qui ont des conséquences parfois négatives sur la végétation qui borde le cours d'eau et sur l'écoulement de l'eau ;
- les prélèvements abusifs pour l'irrigation ou la consommation qui diminuent fortement les débits ;
- les invasions par certaines espèces animales (les écrevisses américaines) ou végétales (comme la Jussie, voir fiche n°6).

Expérience

Sur le bassin versant de l'Etang de l'Or, les maraîchers de l'exploitation "le Bourgidou" ont démarré la restauration de la ripisylve et l'installation d'une bande enherbée entre leurs parcelles et le cours d'eau qui borde leur exploitation.

Recommandations

- Implanter, entre les cultures et le cours d'eau, une bande enherbée qui retiendra une partie des produits phytosanitaires et des fertilisants transportés ;
- ne pas jeter les eaux de rinçage des pulvérisateurs dans les cours d'eau, les réseaux pluviaux ou à proximité ;
- ne pas déposer de gravats ni d'autres déchets dans les cours d'eau ou dans les zones humides ;
- le creusement, le recalibrage et le remblaiement des cours d'eau sont soumis à déclaration ou à autorisation préalable, selon leur capacité et leur taille. Prenez contact avec la Mission Inter-Services de l'Eau à la DDAF et renseignez-vous sur le statut juridique de la zone en eau ;
- préserver les ripisylves (voir fiche n° 24) et autres milieux naturels associés aux cours d'eau.

Nécessaire concertation

Les cours d'eau appartiennent à tous et doivent être gérés collectivement. Des outils réglementaires existent pour cela : Schémas d'aménagement et de gestion des eaux, Contrats de rivière, Plans de gestion piscicoles...

Participez aux concertations et aux enquêtes publiques. Informez-vous des objectifs qui ont déjà été définis par les collectivités territoriales, les administrations, les professionnels et les associations, sur la base de diagnostics de terrain.

C'est de cette façon que les actions de chacun pourront être cohérentes avec celles des autres et porter véritablement leurs fruits.

Fiche réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, l'association Geyser, les Chambres d'Agriculture de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère, la Chambre Régionale d'Agriculture et la Fédération Régionale des Chasseurs avec l'appui de la DIREN Languedoc-Roussillon, de la Région Languedoc-Roussillon et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.

Renseignements : Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon, 474 Allée Henri II de Montmorency. 34000 Montpellier. Tél : 04 67 02 21 28. Mail : cen-lr@wanadoo.fr • Chambre Régionale d'Agriculture, Mas de Saporta, 34875 Lattes. Tél : 04 67 20 88 63.

Sources : DIREN LR – CEN LR – IFEN – Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse.

Photographies : Conseil supérieur de la pêche, Damien Pobel <http://pwet.fr>.